

M. Rock: ... et quelle aide financière le gouvernement fédéral apporte-t-il à la mise à exécution de ce projet non désiré?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je prends note de la question.

M. Rock: J'ai une question supplémentaire pour le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, mais, en son absence, je vais l'adresser elle aussi au premier ministre. Il s'agit du rejet de la demande relative à l'aménagement du parc du canal Lachine présentée par les municipalités de Montréal et de Lachine. Le ministre sait-il que son ministère n'a reçu aucune requête demandant la reconstitution des aspects historiques du parc, comme ne cesse de le laisser entendre le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien? Tout ce que la population demande c'est qu'il soit possible aux navires de plaisance d'utiliser le canal.

M. l'Orateur: A l'ordre je vous prie.

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

LA MISE EN VIGUEUR DE LA MESURE MODIFICATIVE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Travail. Peut-il informer la Chambre si le bill C-183, loi modifiant le Code canadien du travail, bill que la Chambre a adopté le 30 juin dernier et qui a reçu la sanction royale au mois de juillet, a été proclamé? Si tel est le cas, à quelle date?

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le bill n'a pas encore été proclamé.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Étant donné que le bill que nous devons débattre aujourd'hui fait allusion à la Partie V du Code canadien du travail, le ministre voudrait-il nous dire si le bill C-183 sera proclamé pendant que le nouveau bill sera en vigueur ou s'il ne le sera que plus tard?

L'hon. M. O'Connell: Monsieur l'Orateur, les allusions à la Partie V visent aussi bien le code actuel que le nouveau. Nous procéderons à la proclamation du nouveau bill au moment opportun. Nous avons promis de consulter les syndicats ouvriers, les chefs d'entreprises et tous les experts du domaine des relations de travail et des relations industrielles au sujet de la formation du nouveau conseil. Cette étape étant maintenant franchie, le gouvernement s'apprête à procéder à la nomination de ce nouveau conseil, et cette nomination doit précéder la proclamation du nouveau code.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il assurer à la Chambre que tous les aspects du bill qui le concernent ont été examinés et qu'on n'a rien oublié qui puisse empêcher dans un très proche avenir la promulgation du bill?

L'hon. M. O'Connell: Monsieur l'Orateur, la nouvelle commission n'a pas été formée. Nous procédons au choix de ses membres. Il importe au plus haut point qu'ils soient les plus compétents possible étant donné l'extrême complexité de la lourde tâche que la commission sera tenue d'accomplir.

[M. Rock.]

M. Alexander: Je voudrais poser une question supplémentaire...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés comprendront que nous allons être à court de temps. S'il se pose trop de questions supplémentaires, nous serons bientôt en difficulté. Le député de Hamilton-Ouest est autorisé à poser une dernière question supplémentaire à ce sujet.

M. Alexander: Le ministre peut-il dire à la Chambre si tous les règlements découlant de ce bill ont été mis au point et peuvent maintenant y être ajoutés de sorte qu'il puisse être promulgué?

L'hon. M. O'Connell: Je devrai me renseigner là-dessus. Je crois qu'ils sont prêts, mais si tel n'est pas le cas, j'en informerai le député.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA FERMETURE DE LA BOULANGERIE LYNCH DE SYDNEY—L'OPPORTUNITÉ DE L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Étant donné qu'on a annoncé aujourd'hui qu'un autre établissement de Sydney, la boulangerie Lynch, a fermé ses portes jetant sur le pavé 70 personnes qui viennent s'ajouter à une population de chômeurs estimée à 25 p. 100 et du fait que le ministre est responsable de la Société de développement du Cap-Breton qui a des intérêts dans cette entreprise, pourrait-il ordonner une enquête et voir s'il n'y a pas moyen de continuer à l'exploiter, ce qui permettrait à 70 personnes de conserver leur emploi?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, j'attendrai le rapport du président de la Devco sur ce problème des plus importants.

M. Muir: Le ministre essaiera-t-il de savoir aujourd'hui si on peut faire quelque chose, car c'est très urgent et ces gens n'ont plus d'emploi?

L'hon. M. Marchand: Si je peux me mettre en rapport avec le président de Devco, je le ferai aujourd'hui.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

QUÉBEC—LE PROGRAMME D'AIDE AUX AGRICULTEURS DONT LES RÉCOLTES ONT ÉTÉ ENDOMMAGÉES—ON DEMANDE UNE AIDE SUPPLÉMENTAIRE

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné qu'il annonçait ce matin l'octroi d'une subvention supplémentaire directe de l'ordre de 9 millions de dollars à 22,500 producteurs, et que cette subvention représente \$400 pour chaque producteur, et étant donné aussi que l'évaluation des dommages sera supérieure à cette somme, le ministre peut-il assurer la Chambre que les producteurs, à la lumière de ces renseignements, pourront obtenir plus d'argent en septembre prochain?